

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 3 (1867)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

45 AVRIL 1867

3^e année.

N^o 8.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE
et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace.

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE : Manuel de pédagogie ou d'éducation (suite). — Mémoire sur les examens annuels des écoles et les réformes à y apporter. — Musique populaire (suite). — Instruction publique dans le canton de Fribourg (circulaire de la direction ; écoles du soir ; nécrologie). — Chronique scolaire.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION

CHAPITRE VI

Art de l'Enseignement ou Didactique. — Didactique spéciale.

(Suite.)

§ 67. La Langue maternelle.

L'étude de la Langue est la plus importante des branches du programme de l'éducation populaire, soit par le caractère d'humanité qu'elle possède au plus haut degré, soit par son universalité. Elle touche en effet à toutes les autres disciplines ou branches d'instruction

dont elle est en quelque sorte la clef et comme le vestibule obligé. C'est aussi le moyen d'expression le plus étendu et le plus complet de la pensée. Depuis la conversation la plus familière jusqu'à la harangue la plus sublime, tous nos discours sont du ressort de la Langue, « Langue de nos lois, de nos temples, des livres et de la vie, » comme l'appelle le P. Girard. « Cet enseignement, dit ce même pédagogue, ne doit-il pas être regardé comme la base et la condition de toute culture religieuse, morale, intellectuelle, agricole et industrielle? » (Rapport sur l'amélioration des Ecoles villageoises, lu à la Société économique en 1816).

Veut-on se faire une juste idée de l'étendue du domaine de la Langue, il n'y a qu'à analyser les diverses parties qui le composent. On n'en comptera pas moins de quinze, qui sont : l'épellation, la lecture, la prononciation, l'écriture (considérée comme auxiliaire de la Langue), l'orthographe, la ponctuation, la lexicologie, l'analyse grammaticale, la syntaxe, l'analyse dite logique ou l'étude de la construction, le vocabulaire, la dérivation, l'explication du sens des vocables ou mots, l'étude par cœur de petits morceaux, les éléments du style et de la composition, la récitation expressive ou déclamation de fables ou autres morceaux à la portée de l'enfance.

Sans doute, plusieurs de ces parties rentrent les unes dans les autres et doivent être enseignées simultanément avec d'autres. La ponctuation, par exemple, doit marcher de front avec l'étude de la lexicologie et de la syntaxe, et non être enseignée séparément comme cela se pratique dans quelques écoles. Toutes ces parties d'ailleurs du domaine de la Langue peuvent être ramenées à cinq principales, c'est-à-dire :

I. La lecture.

II. La grammaire.

III. Le vocabulaire.

IV. La composition et ses règles.

V. L'étude des morceaux.

Malgré l'appareil assez compliqué de l'enseignement de la Langue, on peut dire que la tâche de l'enseignement primaire sous ce rapport se réduit à trois choses : Il faut apprendre à l'enfant à *parler* sa langue, à *écrire* et à la *comprendre*.

Il n'y a pas bien longtemps qu'on croyait suffire à tous les besoins

de l'enfant, en ce qui touche à la Langue, en lui enseignant un peu de grammaire. Mais on est généralement revenu de cette manière étroite de comprendre cet enseignement et M. Vinet n'a pas peu contribué à dissiper les préjugés que nourrissaient un certain nombre d'instituteurs par ces paroles judicieuses :

« Les grammaires et les dictionnaires, dont je ne prétends point
» contester la nécessité, sont à la Langue ce qu'un herbier est à la
» nature. La Langue française est répandue dans les classiques comme
» les plantes sont dispersées dans les vallées, au bord des lacs et sur
» les montagnes. C'est dans les classiques qu'il faut aller cueillir les
» beautés de la Langue, les respirer, s'en pénétrer ; c'est là qu'on la
» trouvera vivante ; mais il ne suffit pas d'une promenade inattentive
» à travers ces beautés. » (Discours sur l'étude de la Langue française,
placé en tête de la Littérature de l'enfance, n° 6).

Les grammaires sont presque toutes rédigées d'après la méthode analytique, c'est-à-dire qu'elles vont du général au particulier. On y trouve les formes sèches du langage et des règles pour parler et écrire *correctement*, quand on sait déjà parler et écrire. Car, ainsi que le faisait remarquer il y a bientôt un siècle Bernardin de Saint-Pierre : « On
» n'apprend pas plus à parler et à écrire avec les règles de la gram-
» maire qu'on n'apprend à marcher par les lois de l'équilibre. »

Le fond du langage, c'est-à-dire les expressions qui servent à traduire la pensée ou à comprendre celle d'autrui, on les chercherait en vain dans ces arides formulaires. Il en est de même de l'origine des mots, de leurs dérivés, de leurs homonymes et de leur signification, de même encore des tournures propres à la Langue française (gallicismes), qui font cependant partie du domaine de la langue usuelle et familière, dont la connaissance est nécessaire à chacun.

Un seul ouvrage, à notre connaissance, a cherché à faire marcher de front les diverses parties de l'enseignement de la langue et à les réduire en un tout harmonique, bien enchaîné, bien gradué, progressif, en un mot, et synthétique ; c'est le cours du P. Girard. Ce cours, où la pensée trouve son développement naturel à côté de l'expression, est à la fois aussi un cours de logique, de morale, une gymnastique des facultés intellectuelles, une petite encyclopédie et un chef-d'œuvre de pédagogie. (A suivre.)



CORRESPONDANCE

Neuchâtel, le 8 mars 1867.

Une des questions les plus importantes et les plus actuelles qui doivent, selon nous, être traitées dans un journal pédagogique, est, sans contredit, celle des examens annuels d'école; car, de la manière dont ils se font, dépendent, en grande partie, les progrès moraux et intellectuels des élèves. Or cette question ayant fait l'objet de sérieuses discussions au sein de notre société pédagogique neuchâteloise, nous prenons la liberté, Monsieur le rédacteur, de vous adresser un travail de feu notre regretté collègue et ami, M. A. Bula, sur cet important objet. Ce travail, intéressant à plus d'un égard, pourrait servir d'introduction à une nouvelle discussion, qui deviendrait ainsi plus générale, plus approfondie et plus complète. Le rapport de M. Bula devait paraître dans le compte-rendu de nos conférences générales de 1865; mais des circonstances indépendantes de la volonté de notre comité central ayant empêché cette publication, nous serions heureux de voir ce travail reproduit dans l'*Educateur*; nous aurions ainsi une bonne occasion de faire connaître M. Bula à Messieurs nos confrères de la Suisse romande, et de le rappeler, une fois de plus, au souvenir des nombreux amis et collègues qu'il a laissés dans le canton de Neuchâtel.

Dans l'espérance que vous voudrez bien accueillir favorablement notre demande, nous vous présentons, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du comité central de la Société pédagogique neuchâteloise :

Le président,

F. VILLOMMET.

En nous rendant au vœu du comité neuchâtelois, nous avons cru devoir, dans l'intérêt de la chose, donner au mémoire de M. Bula une place parmi les articles de fond de notre revue. Quand tout le travail aura paru, la rédaction se réserve le droit d'exprimer son opinion.

Les examens annuels des écoles sont-ils bien l'expression de l'état moral et intellectuel de celles-ci? — Quelles réformes pourraient y être apportées?

Que sont actuellement nos examens annuels? Comment se passent-ils habituellement? Question préliminaire à laquelle il importe de répondre avant d'entrer dans le fond de la question principale.

Les examens ont lieu généralement à une époque fixe et déterminée

d'avance. Pour certaines écoles, c'est la fin du mois de mars ou le commencement d'avril ; pour d'autres, les mois de juin ou de juillet. Au jour fixé, on voit arriver, en procession, les membres de la commission d'éducation, accompagnés du délégué de l'Etat et, souvent, des autorités de la paroisse, de la commune, de la justice, s'il y a lieu, et d'autres notabilités. La salle d'école a été, comme la maison de la parabole, balayée et ornée ; les enfants ont revêtu leurs plus beaux habits et regardent, d'un œil curieux et timide, le régent qui, lui aussi, s'est endimanché, et qui se promène de long en large dans la salle, anxieux et le cœur palpitant dans l'attente de l'auguste cortège qui va arriver. L'entrée se fait au milieu d'un silence solennel ; les enfants sont debout et tremblent devant la majesté de cette scène. On prend place : le président au centre, les autres examinateurs rangés en demi cercle et présentant l'aspect d'un redoutable tribunal qui va juger et exécuter. L'examen commence au milieu de cet appareil formidable et bien propre à intimider de jeunes enfants, puisqu'il intimide même le maître ; il devra être rapide, car il s'agit d'examiner en une journée, quelquefois même en une demi journée, 15 ou 16 branches d'étude et d'interroger sur chacune d'elles 60 ou même 80 enfants. De plus, le dîner est commandé pour telle heure, le poisson n'attend pas et dîner réchauffé ne valut jamais rien, Il est donc d'une impérieuse nécessité que l'examen soit terminé pour cette heure-là. Du reste, pour un certain nombre d'examineurs peu lettrés, surtout dans les campagnes, après la récitation du catéchisme et des passages, qui est pour eux, après le *béné* au thème, le criterium de l'examen, la partie essentielle de celui-ci est le dîner ; le reste ne leur inspire plus qu'un profond ennui ; aussi les voit-on aller et venir impatients, sortir sous différents prétextes et puis rentrer pour voir si ce n'est pas bientôt terminé ; c'est si long, ces examens ! Cependant quelques membres plus consciencieux ou plus capables sont restés fermes à leur poste, les uns pour écouter et suivre avec attention et intérêt demandes et réponses, les autres pour dormir. Mais, comme je l'ai dit, il faut aller vite, car il y a beaucoup de besogne et peu de temps ; aussi les demandes se succèdent rapides, et si l'élève, intimidé, ne peut répondre immédiatement, on ne lui laissera pas le temps de la

réflexion, car il faut se hâter; on passe à un autre et voilà un examen manqué, tandis que avec un peu plus de temps et un peu moins d'intimidation l'élève eût parfaitement répondu. Ici aussi commencent les divergences : dans cette école, c'est le maître qui interroge et fait passer tout l'examen; il peut alors faire valoir à son aise les bons côtés de son enseignement, car ses questions ne porteront, il va sans dire, que sur les points qu'il sait avoir enseignés et être connus de ses élèves; aussi l'examen est-il en général supérieur, l'école fût-elle même mal dirigée et peu avancée en connaissances; il y a toujours pourtant un certain champ, si restreint qu'il soit, dans lequel le maître restera et dont il ne sortira pas. Dans d'autres écoles, au contraire, c'est le pasteur ou tel autre membre capable de la commission qui adressera les questions : excellent moyen de faire ressortir les côtés faibles de l'enseignement de l'instituteur, les parties qu'il a négligées, mais aussi appréciation peu juste de celles qu'il a cultivées et des peines qu'il s'est données; le champ est si vaste, surtout dans certains domaines, comme l'histoire et la géographie, que l'examineur, surtout s'il n'est pas au courant de la méthode d'enseignement du maître, de la partie spécialement étudiée, s'il n'a pas assisté fréquemment (et combien y en a-t-il qui le font?) aux leçons données sur la branche qu'il examine, que l'examineur, dis-je, pourra facilement s'écarter du sujet, et lors même qu'il n'en sortirait pas, les élèves, peu habitués à sa manière d'interroger, ne comprendront pas ses questions et resteront bouche close là où ils auraient parfaitement répondu s'ils eussent été interrogés par le maître. Heureux encore celui-ci quand une certaine divergence d'opinions ou de sentiments, un certain antagonisme entre lui et l'examineur ne compromet pas l'impartialité de ce dernier et ne l'engage pas à susciter des difficultés pour embarrasser les élèves et faire manquer l'examen de parti pris. De plus, les appréciations peuvent varier de beaucoup suivant les hommes. Toutes ces causes réunies font qu'on a pu voir souvent une école très inférieure, mal dirigée et où l'on avait peu travaillé, obtenir un excellent témoignage à la visite, pendant qu'une autre infiniment supérieure, et dirigée par un maître habile et consciencieux, ne présentait à l'examen que des résultats peu en rapport avec les peines que s'était données l'instituteur,

lequel ne recevait pour prix d'une année de travaux et de sueurs qu'un témoignage équivoque, des observations piquantes et même des reproches bien propres à le décourager et à lui faire prendre en dégoût une vocation exposée à tant de déboires et un travail aussi mal apprécié.

Si l'on songe maintenant que c'est souvent sur le résultat d'examens aussi superficiels, faits dans des circonstances si diverses et souvent si défavorables, que s'établit la réputation d'un instituteur, on comprendra facilement les réclamations auxquelles un pareil état de choses a dû donner lieu ; on ne s'étonnera pas si nous demandons l'égalité devant l'examen et des garanties contre les injustices souvent criantes dont plusieurs ont été les victimes, et l'on dira avec nous que le comité central et la direction de l'éducation ont été bien inspirés en soumettant à nos délibérations une question aussi importante qu'opportune.

Quant à l'état moral de l'école, les données en sont fournies aux examinateurs par les notes du catalogue, par le rapport écrit et le rapport oral de l'instituteur, par les visites, trop peu nombreuses en général, que doivent faire à l'école, chaque semaine au moins, les membres de la commission d'éducation, et par les témoignages hebdomadaires ou mensuels donnés à l'élève par le maître sur un livret *ad hoc*. (Ces derniers ne sont généralement pas vus à la visite).

Enfin le dernier acte va commencer, le tribunal va prononcer son verdict. Toutes les branches ont été superficiellement passées en revue à toute vapeur, de la manière que nous avons dit, et l'instituteur vient de faire son rapport. Monsieur le président, qui est généralement Monsieur le pasteur, résume les débats, c'est-à-dire ses impressions personnelles sur l'examen, et décerne l'éloge ou le blâme à qui de droit. La parole est ensuite accordée à Monsieur le délégué du gouvernement, qui relève également les traits saillants de l'examen, en bien comme en mal. Puis Messieurs les membres de la commission, appelés à leur tour à dire leur opinion, n'ont généralement rien à ajouter à ce qu'ont dit leurs préopinants, ou sont de l'avis, parfaitement du même avis, que M. le président. Par ci par là pourtant, quelque gros bonnet de la localité tient à exprimer son opinion personnelle, quelque chose d'original, sur les pièces d'écri-

ture, sur les récitations, etc., mais la grande majorité suit comme les moutons de Panurge. Si l'on a su, sans manquer un mot, quelques réponses du catéchisme, s'il y a de plus quelques *béné*, soyez tranquille, tout ira bien et votre réputation est faite dans le village. Mais si les récitations sont mal allées (et qui peut répondre à l'avance qu'elles seront bien faites ? malgré tous les soins qu'on y aura apportés ; chacun sait, au contraire, combien il faut peu de chose pour les faire manquer), s'il n'y a pas de thème sans faute, oh alors, vous avez raison de trembler, votre examen est manqué ; eussiez-vous du reste les plus beaux résultats dans toutes les autres branches, et vos élèves fussent-ils des aigles en arithmétique, géographie, histoire, etc., etc., il ne vous en sera pas tenu compte, ils ne savent pas même leur catéchisme !! Ecoutez plutôt les conversations particulières le lendemain d'un examen : « Et puis, comment est allée la visite ? Très bien, il y a eu six *béné* ; » ou bien : « médiocrement, il y a toujours les récitations qui ne vont pas, » etc., etc. Du reste de l'examen, on n'en dit pas un mot, et pour cause.

Voilà pourtant comment sont faits en général les examens dans la plus grande partie de nos petites localités surtout ; voilà avec quoi on élève un piédestal à notre réputation d'instituteur : avec les deux branches les plus aléatoires et les plus soumises à l'imprévu, les récitations incomprises et un thème sans fautes. Quelque incomplète que soit cette esquisse, elle n'en reproduit pas moins d'une manière assez fidèle la physionomie d'un grand nombre de nos visites d'écoles, à la campagne surtout, et avec quelques légères modifications de détail, des couleurs un peu plus ou un peu moins foncées, on aura le tableau de la plupart de ces examens. (A suivre.)

MUSIQUE POPULAIRE

(Suite. — Voir n° 6)

Je vais commencer à entrer directement dans mon sujet. Chacun de mes articles se divisera en deux parties. Le premier traitera de la théorie musicale proprement dite, applicable avec fruit, aussi bien à l'ancien système (ton absolu) qu'au nouveau (des rapports). On verra, par

le développement de cette théorie, que ce n'est pas seulement la substitution de signes nouveaux aux anciens que nous présentons, mais la vraie théorie. C'est le système musical de J.-J. Rousseau, à qui il est juste de rendre tout hommage, système perfectionné depuis par les chefs de l'école Galin-Paris-Chevé.

Cette première partie s'adressera spécialement aux maîtres, qui sont seuls capables de juger du moment où ils pourront développer à leurs élèves les explications théoriques qui y seront contenues. Toutefois, on ne doit arriver à la théorie qu'après la pratique, car ce n'est que par celle-ci que l'on peut faire comprendre la première. Je m'étendrai longuement sur tel ou tel article, en établissant le parallèle entre les deux systèmes, parce que j'estime que lorsque l'on démolit, il faut faire savoir pourquoi et présenter ce qu'on a à mettre à la place, en laissant chacun libre de juger après avoir comparé, sans parti pris à l'avance, ni pour ni contre. Le moyen le plus sûr c'est de mettre notre enseignement en pratique, avec les enfants. Je donnerai alternativement des articles théoriques d'intonation et de mesure, car il serait trop long d'attendre pour l'étude de la mesure, tout le développement de l'intonation. Il faut bien se garder en commençant de mener de front, en pratique, ces deux études. Etudier d'abord l'intonation d'un exercice, puis passer à la mesure seule (lecture rythmique), c'est le seul moyen d'assurer ses pas.

La seconde partie de chacun de ces articles sera consacrée à l'enseignement pratique. On verra que les moyens employés par notre école sont essentiellement pédagogiques, rationnels, irrésistibles, car ils s'adressent à l'intelligence de l'enfant, ils l'accoutument à penser et mettent complètement de côté la routine, le *serinage*, qui ne font que des perroquets, des serins et non des êtres pensants. A ce point de vue, la leçon de musique n'est pas sans utilité pour les autres leçons, en ce qu'elle stimule l'élève, le force à compter sur le secours de l'intelligence autant que sur celui de la mémoire. Je ne puis mieux faire que de citer ici quelques mots du rédacteur même de l'*Educateur*, M. Daguët.

- » Tout objet d'étude, d'ailleurs, s'il est enseigné comme il doit l'être,
- » contribuera au développement de la faculté supérieure de connaître,
- » pourvu que vous ayez soin de commencer par les choses familières à
- » l'enfant, de l'élever graduellement vers celles qui sont plus com-
- » pliquées. Si vous vous faites une règle invariable de ne jamais passer
- » à une chose plus avancée sans avoir fait saisir la précédente, si vous
- » faites travailler la pensée et non pas seulement la mémoire de votre élève,

» votre enseignement, étant tout entier rationnel, cultivera nécessairement la faculté pensante, un des plus beaux attributs de l'humanité. »

(*Educateur*, N° 44, 1866.)

Les premières leçons seules sont un peu arides, mais il faut avoir patience, car c'est de celles-ci que dépend la solidité de l'édifice, comme au reste en toute chose. Varier les leçons en les rendant attrayantes; aussitôt que l'on aperçoit de la lassitude, changer de genre d'exercice; intonation, mesure, théorie ou exécution d'un chant écrit au tableau et approprié au degré de force des élèves. Lorsque l'on a de petits enfants qui ne savent pas encore assez de musique pour déchiffrer un chant à l'étude, il est permis au maître de les aider, mais toujours en indiquant au tableau et en chantant par leurs noms les signes musicaux, puis en passant aux paroles lorsque l'air est su par les signes. C'est par fragments qu'il peut faire cette étude.

Deux heures de leçons par semaine sont nécessaires. Si l'on n'en peut avoir qu'une, il vaut mieux la partager en deux. Dans les localités où les degrés d'école sont séparés, on peut commencer par les plus inférieurs, et suivre jusqu'au degré supérieur un programme complet d'étude.

Dans les classes où tous les degrés sont sous la direction d'un seul maître, les avantages sont bien moindres. C'est à l'instituteur à régler sa marche comme il le fait pour les autres branches. Toutefois il ne faudrait pas recommencer chaque année pour un petit nombre d'élèves nouveaux et laisser les anciens toujours au même point. A deux heures par semaine, il faut deux ans pour faire des lecteurs sûrs, des musiciens, de tous ceux des enfants qui ont l'oreille juste.

NB. Les *exercices de lecture musicale* de M^{me} Chevé (prix 2 fr. 25) sont indispensables à l'instituteur et très utiles aux élèves, car les moyens qui y sont présentés ne se trouvent nulle part ailleurs. Cet ouvrage est le résultat de 40,000 leçons, de 40 ans d'expériences sur des intelligences de tout âge et tout degré.

Les personnes qui désireraient se le procurer, ainsi que tous ceux de l'école (voir le catalogue à la suite de mon premier article), peuvent s'adresser à moi; j'en ai un dépôt considérable. J'expédierai aussitôt.

Alph. MEYLAN,

Acacias-Lancy, canton de Genève.



INSTRUCTION PUBLIQUE. — FRIBOURG.

(Correspondance.)

Près Fribourg, 3 avril 1867.

Si les nouvelles scolaires sont rares dans notre canton, c'est une raison de plus sans doute pour ne pas laisser dans l'ombre celles qui peuvent intéresser les lecteurs de l'*Educateur*. Je viens donc vous faire part de ce qui se passe, en commençant par les actes officiels. A tout seigneur, tout honneur.

La direction de l'instruction publique vient d'adresser aux inspecteurs scolaires et aux instituteurs une longue et remarquable circulaire, que je vais essayer de résumer très-sommairement.

Le chef de ce département rappelle d'abord le but et la haute utilité, voire la nécessité des conférences des instituteurs. Il désire qu'à côté des sujets pédagogiques, on y discute des questions diverses : *questions morales, hygiéniques, économiques, sociales*, qui ouvriront à l'instituteur une nouvelle sphère d'idées et d'activité, propre à lui donner une plus grande considération auprès du public et en même temps des idées à la fois plus élevées et plus pratiques sur la belle mission qui lui est dévolue au sein de la société. — M. Charles insiste auprès des instituteurs sur la nécessité qu'il y a de raviver de temps en temps au milieu de la jeune famille studieuse, dans les écoles du jour et dans celles du soir, l'idée du juste et de l'injuste, de la droiture et de la bonne foi ; le respect de la propriété, de l'ordre, de l'autorité, des lois ; le goût du travail, de l'activité, de l'économie, de la propreté ; puis l'idée de la politesse, du savoir-vivre, du maintien de la paix, de la concorde, de l'indulgence envers les autres, conditions d'un peu de bonheur ici-bas. Telles sont les qualités, dit-il, qu'il faut s'efforcer de faire prendre racine au milieu de notre jeunesse. Les vices et défauts à combattre sont la passion du jeu, les abus du vin et des liqueurs, l'usage du tabac, la prodigalité, le luxe, l'inactivité, le vagabondage, etc. On s'efforcera de combattre la mendicité en rappelant fréquemment le jeune homme à sa dignité, en lui démontrant aussi, par des problèmes intéressants, que le travail et l'épargne produisent aisance, santé et bonheur.

La circulaire recommande encore l'enseignement agricole, de plus en plus nécessaire pour faire mieux goûter la vie des champs et pour initier de bonne heure la jeune génération aux progrès qui se font dans cet art, comme dans tous les autres, et la mettre à même de tirer du sol les produits nécessaires à la société moderne. C'est dans ce but qu'a été établie

l'École normale et agricole d'Hauterive, où les jeunes instituteurs acquièrent une éducation pratique en rapport avec les besoins du canton en général et des communes rurales en particulier. M. Charles recommande en outre dans les communes la lecture d'écrits périodiques sur l'agriculture, en se cotisant. « C'est ainsi, dit-il, que les connaissances, les bons procédés se propagent et l'aisance s'accroît. Cela ne peut se faire sans quelques légères dépenses, il est vrai, mais elles sont plus profitables que celles des tirs et des cabarets. Les questions qui se rattachent à l'industrie agricole méritent donc à tous égards de devenir un sujet d'étude dans les conférences. »

La direction désire aussi que les instituteurs puissent faire connaître à leurs élèves les principales constellations du ciel. « La voûte céleste est le plus magnifique spectacle qui se puisse concevoir, la plus grande manifestation de la gloire et de la puissance de Dieu. La contemplation n'en peut être que satisfaisante pour l'esprit et salutaire pour le cœur. »

Quant aux amusements des enfants, le maître s'en montrera partisan dans une juste mesure. La jeunesse après ses ébats est mieux disposée pour l'étude.

Il faut, dit encore la circulaire, faire appel à la raison, dont on n'invoque pas assez l'appui dans l'éducation. On ne saurait commencer trop tôt à en faire connaître à l'enfant le prix et l'application. On lui fera fréquemment remarquer les funestes conséquences de l'ivrognerie, des actes accomplis dans la colère, de l'esprit processif, etc.

Voilà le cercle d'idées dans lequel la direction désire que les conférences se meuvent et les leçons se donnent, afin d'introduire partout l'esprit d'ordre, d'épargne, de recherche et de progrès dans tous les sens, afin de se rendre maître le plus tôt possible de la situation pénible dans laquelle se trouve le canton.

« C'est à nous d'y pourvoir, dit en terminant M. Charles. Nous n'avons pas seulement l'obligation de répandre l'instruction primaire, mais de conserver et de fortifier les bonnes qualités des populations, de réagir contre les mauvaises, en un mot de rendre les êtres qui nous sont confiés meilleurs et plus heureux. L'instituteur qui ne comprend pas ainsi sa mission n'en est pas digne. Veuillez, avec le dévouement qui vous anime, allumer partout le feu sacré. »

Telle est la substance de la nouvelle circulaire de la direction aux inspecteurs scolaires; elle forme une brochure de 42 pages, adressée, croyons-nous, à tous les instituteurs et institutrices du canton. Espérons qu'elle produira un effet prompt et efficace sur l'esprit d'un certain nombre de

nos hommes d'école, par trop indifférents à l'endroit des conférences et des avantages qu'ils pourraient en retirer, ainsi qu'aux réformes scolaires dont nous avons besoin. Il est, en effet, temps de faire comprendre à plusieurs de nos collègues, qui ne se sont pas encore rendus à l'évidence, que la mission de l'instituteur ne consiste pas, comme quelques-uns semblent encore le croire, à apprendre plus ou moins bien à lire, à écrire et à chiffrer aux jeunes gens de nos écoles, mais encore, mais surtout à développer le cœur et l'intelligence de la jeunesse, de manière à doter les familles et la société d'ouvriers intelligents, actifs, moraux, probes, habiles, économes, etc. Telle est notre tâche. Elle n'est sans doute pas facile, mais elle est méritoire. Nous l'avons acceptée, nous devons nous y vouer de cœur et d'âme avec la persévérance et l'enthousiasme des apôtres qui connaissaient le but de l'humanité sur cette terre. A notre avis, le régent qui envisage sa tâche avec indifférence ou comme un métier procurant le pot au feu, sans songer à ce qu'il doit à la société et surtout sans réfléchir au prix divin de l'âme humaine, est coupable et indigne de sa mission. Si la société est quelquefois ingrate, si elle ne rémunère pas suffisamment les peines et les efforts du vaillant pionnier des intelligences, cherchons plus haut le salaire qui nous est dû et ne ralentissons pas notre zèle auquel on rendra justice un jour. N'est-ce pas aussi peut-être un peu notre faute si nos services ne sont pas mieux compris ? Ne jugeons enfin pas toujours des hommes et des choses avec le rigorisme de l'invariabilité des règles grammaticales et mathématiques !

* * *

La liste des instituteurs qui ont obtenu des primes, ou mieux des indemnités, pour les écoles de veillées tenues en 1866, est aujourd'hui publiée. Il résulte de ce document officiel que 65 instituteurs ont tenu des cours du soir l'année dernière et ont donné en totalité 7399 leçons, pour lesquelles ils reçoivent de l'Etat une indemnité totale de 2984 fr., soit en moyenne 46 fr. chacun. L'instituteur qui a obtenu le chiffre le plus élevé a eu 126 fr. Les districts qui ont le plus de cours d'adultes sont : le Lac, 18 ; la Broye, 14 ; la Gruyère, 11, etc. Les cours sont destinés à produire les meilleurs résultats au sein de nos campagnes. Ce sont peut-être les écoles les plus propres au développement des intelligences et à la diffusion des connaissances pratiques. Les notions agricoles qui y ont été données par quelques anciens élèves de l'école d'Hauterive, ont déjà produit de réjouissants résultats, particulièrement dans la Broye, à St-Aubin et à Russy, où deux jeunes et vaillants instituteurs sont parvenus à organiser des sociétés lo-

cales d'agriculture, dont nous entretiendrons prochainement le lecteur dans un article sur l'enseignement primaire agricole.

* * *

Un collègue vient de succomber à la tâche. Jetons sur la tombe à peine fermée de cet ami de l'enfance quelques fleurs de souvenir.

Elève de l'École moyenne jusqu'en 1844, Gingolphe Mottaz n'a pas cessé de travailler avec persévérance et talent dans le champ vaste et fécond de l'enseignement. Débutant à Domdidier, à l'âge d'environ 18 ans, il fut bientôt appelé dans sa commune d'origine, à Chandon, où son caractère jovial et plein de franchise lui attira les sympathies de chacun et lui valut plusieurs emplois successifs : secrétaire, caissier, conseiller communal, fonctions qu'il cumula avec la place d'instituteur sans négliger les soins dus à son école.

Affable, serviable, dévoué à son pays, ami de la jeunesse et des indigents, modéré dans ses opinions, M. Mottaz était devenu l'*omnis homo* de la contrée, où son esprit de conciliation a rendu de grands services. Il était appelé dans la plupart des questions difficiles de partage, d'arbitrage, dans la solution desquelles il apportait toujours un bon sens remarquable.

Syndic de fait de la commune de Chandon pendant la longue maladie du président Schmutz, l'autorité le confirma dans ce poste il y a un an, à la demande unanime des intéressés, en récompense des bons et loyaux services qu'il a rendus à sa commune, notamment dans la récente construction de l'église, construction qu'il dirigea en déployant un zèle et un dévouement grâce auxquels il a pu triompher des obstacles qui semblaient se multiplier devant ses pas. Son école, peu nombreuse du reste, fut souvent signalée comme marchant à la satisfaction de l'inspecteur.

Ses persévérants travaux l'ont ruiné dans sa santé. C'est occupé à une question d'arbitrage, que la maladie l'a surpris et l'a enlevé au bout de dix jours, à l'âge de 40 ans, à ses parents, à ses amis, à ses élèves et à une future compagne qui devait lui apporter prochainement, avec le bonheur domestique, une nouvelle vie, la vie intime et sacrée de la famille, et lui rendre amour pour amour, confiance pour confiance, dévouement pour dévouement. — Pauvre ami, repose en paix ! Goûte maintenant dans la tombe le repos dont ta grande activité ne te permit pas de jouir sur la terre.

O.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Société suisse des instituteurs. — Le nombre des abonnés à la feuille pédagogique de la Suisse allemande, organe de la Société fédérale,

s'est élevé en 1865 à 1007, en 1866 à 1186, et en 1867 à 1231. Sur ce nombre de 1231 abonnés, 1167 se trouvent dans la Suisse allemande, une vingtaine dans la Suisse française et le reste à l'étranger. Les cantons qui en comptent le plus grand nombre sont : Zurich, 250 ; Thurgovie, 203 ; Argovie, 124 ; St-Gall, 110 ; Berne, 91 ; Bâle (ville et campagne), 82 ; Lucerne, 79 ; Soleure 68 ; Schaffhouse, 44 ; Grisons 38 ; Glaris, 36 ; Appenzell, 25 ; etc. etc.

Le comité central de la Société a été réuni à Zurich les 9 et 10 mars, et s'est occupé d'abord des intérêts du journal, puis de diverses questions intéressantes.

L'enseignement de l'histoire suisse dans les écoles primaires a fait l'objet d'un rapport de MM. le directeur Friess, de Zurich, J.-J. Schlegel, de St-Gall, et Morf, à Winterthour.

Ces messieurs voudraient voir paraître des *Monographies cantonales* (1) qui embrasseraient l'époque postérieure à 1830 et seraient destinées à servir de travaux préparatoires à une histoire générale de la même époque.

Le comité s'est occupé aussi de la nécessité de dresser une statistique scolaire et de s'entendre à cet égard avec la Société suisse de statistique.

ARGOVIE. — On se plaint que les prescriptions de la loi relatives à la défense qui est faite aux régents de vaquer à des occupations autres que l'enseignement sont très diversement entendues et appliquées dans le canton. Tandis que dans certaines communes ces dispositions sont appliquées dans toute leur rigueur, ailleurs on ne les observe pas du tout. En dépit de l'augmentation de traitement notable qui a eu lieu, un instituteur chargé de famille a beaucoup de peine à tourner.

SOLEURE. — Le Conseil communal du chef-lieu a porté à 1,200 francs le traitement des instituteurs primaires. La décision a été prise à l'unanimité.

NEUCHÂTEL. — L'institution des Billodes a reçu cette année 403 personnes, soit en moyenne 9 personnes par mois. La famille proprement dite se compose de 13 adultes et 8 enfants appartenant à 6 cantons et à la France. Comme toujours il a été fait des dons anonymes et autres à cette institution de bienfaisance, dont la noble fondatrice, M^{lle} Calame, écrivait le 13 avril 1816 : « S'il est doux de faire des vœux pour tous les humains, c'est avec » la plus vive émotion qu'on bénit ceux qui ne veulent point qu'on publie » leurs bienfaits. » L'institution a perdu un bienfaiteur dans M. le pasteur André, qui était aussi un pédagogue distingué. M. le ministre Alphonse Petitpierre, directeur de nos écoles municipales, lui a consacré une notice dont un compte-rendu aurait dû paraître il y a longtemps dans nos colonnes.

Les recettes de l'établissement se sont élevées à 25,010 fr. 91 centimes ; c'est une somme égale à celle qui figure en dépense. Les dons des Neuchâtelois figurent pour 8614 dans la somme totale des recettes. Le reste de la Suisse a fourni 465 fr.

(1) *Note de la rédaction.* Nous avons ne pas comprendre la proposition faite par ces messieurs et ne pas saisir l'utilité de ces monographies. La difficulté d'une bonne histoire scolaire de la Suisse tient à ce qu'elle doit unir une grande simplicité de style et d'exposition à un fonds solide d'instruction et à l'attrait des détails. Cet attrait est absolument nécessaire pour empêcher un abrégé de ressembler à un squelette privé de chair et de vie. Nous ne voyons pas trop dès-lors en quoi des monographies pourraient faciliter ce travail.



Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

Montant des listes précédentes	Fr. 426 70
M. A., membre de la Commission des écoles de Lausanne	» 3 —
Anonyme de Lausanne	» 3 —
M. Jacques, instituteur, à Vevey	» 4 —
M. Rittmeyer-Roy, près de Grandson	» 5 —
Total	Fr. 438 70

Nous rappelons à MM. nos abonnés de l'étranger l'avis à leur adresse renfermé dans le numéro du 15 mars, en les priant de bien vouloir s'y conformer sans retard.

Le Comité.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCES

ACADÉMIE DE NEUCHÂTEL

Le semestre d'été commence le 23 avril et finit le 31 octobre.

On reçoit les inscriptions au gymnase de Neuchâtel le 23 avril.

Les examens d'admission auront lieu du 24 au 27.

Les cours s'ouvriront le 29.

Les sections dont se compose l'Académie sont : outre le gymnase supérieur littéraire, qui est placé sous l'administration de la commune de Neuchâtel :

1° Le gymnase supérieur scientifique.

2° La section de pédagogie.

3° La faculté des lettres.

4° La faculté des sciences.

5° La faculté de droit.

Pour les programmes et tous autres renseignements, l'on est prié de s'adresser par écrit au soussigné.

Neuchâtel, le 5 avril 1867.

Le Recteur de l'Académie,
Aimé HUMBERT.

Ecoles d'Aubonne

L'examen pour repourvoir à la place de régent de la 2^e classe primaire, qui avait été annoncé dans notre dernier numéro pour le 1^{er} mai, n'aura lieu que le huit mai.

Fonctions : Celles voulues par la loi : 33 heures de leçons par semaine en hiver et 26 heures en été, à des élèves de 7 à 12 ans; fonctions d'église tous les 15 jours.

Traitement : 1000 francs par année; écolage d'environ 50 élèves (150 fr.); logement et jardin au château, et un moule et demi de bois de sapin, à charge de chauffer la salle d'école. — Les aspirants à cette place doivent envoyer leurs papiers, au moins huit jours à l'avance, au soussigné, président de la commission des écoles.

D. MATTHEY.